

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201102_04

Séance du 2 novembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 octobre 2020

**Date d'affichage
du compte rendu :**

6 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Gérard MUGNIOT, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Retrait de la délibération n°DCM_20201005_02
du 5 octobre 2020 approuvant la prise en charge
des frais de déplacement et d'hébergement
dans le cadre de l'organisation d'une conférence**

Par courrier en date du 23 octobre 2020, le service du contrôle de légalité de la Préfecture du Jura informe qu'il n'est pas possible pour le conseil municipal d'autoriser un remboursement de frais à un particulier, ces remboursements étant seulement possible pour les élus et les agents territoriaux. Une solution alternative, via une facturation, sera donc trouvée avec Claire LECONTE.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°DCM_20201005_02 du 5 octobre 2020.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE

